

## **CONTRAT PEDAGOGIQUE**

## Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble **Représentée par** Iragaël Joly, **Responsable pédagogique** ICL d'une part,

<u>Et</u>

**Madame** Coline SERVANTIE, **étudiant.e de 2**ème **année ICL** d'autre part

est conclu le présent contrat :

En accord avec les délibérations du jury de 2me année du 12/07/2022, dans le cadre de son redoublement, l'étudiant.e devra repasser une ou plusieurs épreuve(s)pour valider son S7 :

UE Modèles à événements discrets - 4GUL0105 (6)

UE Management des systèmes d'information - 4GUL1301 (3)

UE Gestion d'entreprise (3)

UE Transition socio écologique (3)

Son S8 pourra si les conditions sont réunies être le temps d'un PFE

Pour un total de 15 ECTS

Fait à Grenoble, le 06/12/2022

L'étudiant

Le Responsable pédagogique